

Réf.	2023	I	14
------	------	---	----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
21/06/2023	21/06/2023	27	18	24

L'an deux mille vingt-trois le vingt-huit juin, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au 42 grande rue « salle du Chapitre » de Breuillet en séance publique sous la présidence de Mme Véronique MAYEUR, Maire de Breuillet.

**Etaient présents** : Mmes BRUNEAU, BRUNEL, DEHARVENGT, JACQUEMIN, KELEHER, LALEUF, RICHARD, SAUVAN, TANGUY MM. AFONSO, KUTNERIAN, LECRON, MAHE, PICARD, ROUCHY, TREMBLE, VIVIER.

**Etaient absents** : Mmes COCHET (pouvoir Mme JACQUEMIN), METIVIER, PEREZ (pouvoir à Mme BRUNEL), THOMAS (pouvoir M. ROUCHY) MM. FAUSTINO, GALLAIS (pouvoir à M. TREMBLE), MONTEIRO, POULAIN (pouvoir à M. LECRON), SPROTTI (pouvoir à Mme MAYEUR).

Mme SAUVAN a été élue secrétaire.

**OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8, et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la commune.

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Affaires générales en date du 12 juin 2023,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) en date du 19 juin 2023.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme Le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité.

**CREE** :

- 1 poste de rédacteur, à temps complet (filière administrative, catégorie B)
- 1 poste d'Adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet (filière animation, catégorie C)

**SUPPRIME** :

- 1 poste de Technicien, à temps complet (filière technique, catégorie B)
- 1 poste d'agent de maîtrise, à temps complet (filière technique, catégorie C)

Mis en ligne le 04/07/2023 à 15h54

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2023

Application agréée E-legalite.com

- 2 postes d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet (filiale technique, catégorie C)

ADOpte en conséquence les modifications du tableau des effectifs et emplois.

DIT que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la ville de Breuillet.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Mme Le Maire



Véronique MAYEUR

Mis en ligne le 04/07/2023 à 15h54

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2023

Application agréée E-legalite.com